

Jeudi 7 octobre 2021

Projet d'immeuble rue de la Rochefoucauld : Point sur l'instruction du permis de construire modificatif

Sur le terrain situé rue de la Rochefoucauld, entre la gare de Rouen et l'église Saint-Romain, un projet d'immeuble, porté par un promoteur privé, doit accueillir des locaux dédiés à l'offre de soins de proximité. Dans le cadre de l'instruction du permis de construire modificatif, la Ville a conformément à la réglementation sollicité l'avis indépendant de l'Architecte des Bâtiments de France, compte tenu du périmètre concerné par le projet. Celui-ci a rendu un avis négatif. Comme la loi l'y oblige, la Ville se conformera à cet avis, en informant le promoteur du refus explicite du permis de construire.

Pour rappel, le permis de construire, initialement délivré le 27 mai 2016, prévoyait la construction neuve de bureaux et commerce. Un permis de construire modificatif, délivré le 13 novembre 2018, portait sur le recul partiel en étage de la verrière de liaison.

Un second permis de construire modificatif, délivré le 29 août 2019, portait sur le changement de destination des locaux (construction d'un établissement scolaire d'études supérieures), les façades et les surfaces.

Enfin, un troisième permis de construire modificatif déposé le 17 juin 2021 a été instruit. Il prévoyait la construction neuve de bureaux pour cabinets médicaux.

Les modifications portaient sur le traitement des façades du projet et sa végétalisation, ainsi que le changement de destination des locaux.

Dans le cadre de cette instruction, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (indépendant de la Ville) était nécessaire en vertu de la réglementation. L'avis rendu est négatif. Conformément à la loi, l'avis défavorable entraîne de fait le refus explicite du permis de construire.

Comme cela avait été indiqué lors de la précédente séance du Conseil municipal, la majorité municipale est à l'écoute des habitants et porte une politique social-écologique. L'avis de l'ABF vient conforter définitivement notre position. Nous allons maintenant travailler avec les ateliers de quartiers pour envisager une suite, toujours en concertation avec les habitants.